

**Information relative à l'absence d'avis de collectivités  
à l'expiration des délais impartis**

En application de l'article R.181-18 du code de l'environnement, les collectivités suivantes ont été consultées pour avis sur le projet porté par la société SOLEV pour l'exploitation et la construction d'une installation de combustion (chaufferie biomasse et gaz) à Saint-Genis-Laval :

Commune d'implantation du projet

Commune de Saint-Genis-Laval	Le conseil municipal a émis un avis par délibération du 25 novembre 2025
------------------------------	--

Communes comprises dans le rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique dont l'installation relève et à ce titre, dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet

Commune d'Irigny	Le conseil municipal a émis un avis par délibération du 10 décembre 2025
<b>Commune d'Oullins-Pierre-Bénite</b>	<b>Absence d'avis à l'expiration des délais impartis</b>

Groupement des communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet

<b>Métropole de Lyon</b>	<b>Absence d'avis à l'expiration des délais impartis</b>
--------------------------	--